

RÈGLEMENT SPORTIF PARTICULIER CHAMPIONNAT RÉGIONAUX SÉNIORS

RF2 et RM3

SAISON 2025/ 2026

ART 1 – RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

La Ligue de Bretagne de Basket-ball organise sur son territoire un championnat de Bretagne senior Régional **RF2** et **RM3** (Règlement particulier).

Ces compétitions se déroulent conformément aux divers règlements de la FFBB (règlements généraux, règlement des salles et terrains, ...), de la Ligue Régionale (règlement sportif) et selon le présent règlement régissant les championnats de la Ligue de Bretagne.

ART 2 – RÈGLES DE PARTICIPATION

2.1 Ces championnats sont ouverts aux Groupements sportifs, aux Unions et aux Coopérations Territoriales de Club affiliés à leur Comité Départemental, à la Ligue de Bretagne et à la FFBB, à jour de leurs cotisations.

2.2 Les déclarations d'Union et de Coopération Territoriale de Club (dossier de déclaration) doivent être jointes au dossier d'engagement.

2.3 Les équipes d'Ententes ne sont pas autorisées en championnat régional.

ART 3 – ENGAGEMENT ET QUALIFICATION

Sont qualifiées pour participer à ces championnats :

- RF2 : Voir article 66.3 du Règlement sportif de la Ligue ;
- RM3 : Voir article 66.2 du Règlement sportif de la Ligue.

ART 4 – LICENCES

1. Licences autorisées en RF2 et RM3 sont :

Nombre de joueurs autorisés	10 Maximum					
Types de licences autorisées (Nbre Max)	1C, 1C AST CTC, 2C, 2C AST CTC, 0CT ou 0C AST, 1C AST, 2C AST (hors CTC)		3			
	ASP		0			
	0C ou 0C AST CTC		Sans limite			
Couleurs de licences autorisées (Nbre Max)	BC		Sans Limite			
	VT		Sans Limite			
	JH/JN		5	OU	4	3
	OH/ON		0		1	
						2

ATTENTION Les licences **AST** ne sont délivrées qu'aux titulaires de licence **0C, 1C, 2C**

Le nombre minimum de joueurs(euses) appartenant au club support est de 5.

Lorsqu'une liste de brûlage est nécessaire 5 joueurs licenciés du club porteur seront brûlés.

ART 5 – DÉROULEMENT DES CHAMPIONNATS

En septembre (1^{ère} phase) :

- 2 Poules A et B composées de 8 équipes ;
- Les rencontres se déroulent en Aller/ Retour ;
- Un classement est effectué à la fin de cette phase ;
- Les équipes classées de 1 à 4 de chaque Poule accèdent à la Poule Elite ;
- Les équipes classées de 5 à 8 de chaque Poule évolueront en Poule Honneur.

En Février (2^{ème} phase) :

Poule ELITE :

- Les 4 Equipes de la Poule A rencontrent les 4 Equipes de la Poule B en Aller-Retour ;
- Les points acquis lors des rencontres entre équipes d'un même groupe lors de la 1^{ère} Phase sont pris en compte dans le classement final ;
- Les équipes qui se sont déjà affrontées lors de la 1^{ère} Phase ne se rencontreront pas à nouveau ;
- L'équipe classée 1^{ère} est championne de la catégorie et accède au niveau supérieur.

Poule HONNEUR :

- Les 4 Equipes de la Poule A rencontrent les 4 Equipes de la Poule B en Aller-Retour ;
- Les points acquis lors des rencontres entre équipes d'un même groupe lors de la 1^{ère} Phase sont pris en compte dans le classement final ;
- Les équipes qui se sont déjà affrontées lors de la 1^{ère} Phase ne se rencontreront pas à nouveau,

Le dernier descend systématiquement.

En cas de places supplémentaires après application de l'article 66, suite à des désistements, il sera fait appel au 2^{ème} des championnats départementaux (Décision du Bureau Directeur).

ART 6 – HORAIRES DES RENCONTRES

Voir article 19 du Règlement sportif de la Ligue.

ART 7 – DUREE DES RENCONTRES

- 4 x 10 minutes décomptées

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, prolongations, jusqu'à l'obtention d'un résultat positif, d'une durée de : 5 minutes

ART 8 – CLASSEMENT

Voir article 62 des règlements sportifs de la Ligue.

ART 9 – CAS NON PRÉVUS

Tous les cas non prévus au règlement seront tranchés par le Bureau Régional après avis des commissions compétentes, conformément aux règlements de la Ligue de Bretagne, de la FFBB et du code de jeu.